

Le 14 décembre 2015

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 14 décembre 2015, à 20 h 00 à l'Hôtel de Ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame le conseillère Diane Paquette et messieurs les conseillers Laurent Marcotte, Jean-Claude Guévin, David Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Est absente la conseillère Maude Lemire-Comeau.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Dix (10) contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 255-12-2015

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Approbation des comptes payés et à payer ;
5. Avis de motion – Règlement de taxation 2015 dans le cadre du *Règlement numéro 2015-09* ;
6. Avis de motion – Règlement de taxation 2016 ;
7. Avis de motion – Règlement pour promouvoir la construction domiciliaire en 2016;
8. Nomination d'un représentant de la Municipalité pour agir au moment de la vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires qui aura lieu en avril 2016;
9. Approbation des projets soumis dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural Local 2014-2015) ;
10. Autorisation – Construction de trois (3) petits chalets au Camping de la Rivière ;
11. Fin du lien d'emploi avec monsieur Denis Levasseur ;
12. Adoption des salaires et allocations pour 2016 ;
13. Adoption des salaires des élus(es) pour 2016 ;
14. Période de questions ;

15. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption des comptes payés et à payer
256-12-2015**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 89 054.74\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 12 décembre 2015 totalisant 17 568.51\$;
- D'approuver la liste des comptes payés en date du 14 décembre 2015 totalisant 23 469.75\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 14 décembre 2015 totalisant 48 016.48\$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

**5. Avis de motion - Règlement de taxation 2015 dans le cadre du Règlement numéro 2015-09
257-12-2015**

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Laplante qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2015 et les modalités de leur perception dans le cadre du *Règlement numéro 2015-09* modifiant les clauses de taxation du *Règlement numéro 2012-14* amendant lui-même les clauses de taxation du *Règlement numéro 2010-06* suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau.

**6. Avis de motion - Règlement de taxation 2016
258-12-2015**

Avis de motion est donné par la conseillère Diane Paquette qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2016 et les modalités de leur perception.

**7. Avis de motion – Règlement pour promouvoir la construction domiciliaire en 2016
259-12-2015**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Marcotte qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Léonard-d'Aston en 2016.

**8. Nomination d'un représentant de la Municipalité pour agir au moment de la vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires qui aura lieu en avril 2016;
260-12-2015**

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du Conseil ;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal désigne *le maire, monsieur Daniel Coutu ou le directeur général/secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Donald Nicole* à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 13 avril 2016, et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipales et scolaires), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

9. Approbation des projets soumis dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural Local 2014-2015)
261-12-2015

CONSIDÉRANT qu'une somme de 16 023 \$ est disponible, dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural Local 2014-2015), pour aider à la réalisation de projets locaux visant notre Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Comité de développement local de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu, en date du 01 décembre 2015, et a analysé quatre (4) projets admissibles provenant d'organismes de la Municipalité et un projet provenant directement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire retirer son projet afin d'avantager les autres projets locaux;

CONSIDÉRANT que le Comité de développement local recommande les projets et les demandes d'aides financières suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - Le Cercle – Centre de pédiatrie sociale : | 6 000\$ |
| - Coop solidarité santé Jean-Pierre Despins : | 2 000\$ |
| - Maison des Jeunes l'Eau-Vent : | 6 023\$ |
| - Centre L'Assomption : | 2 000\$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De retirer le projet présenté et soumis par la Municipalité suite à la résolution numéro 222-11-2015;
- D'appuyer et d'approuver les projets et les demandes d'aides financières déposés auprès de la Municipalité dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural Local 2014-2015) par les organisations suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - Le Cercle – Centre de pédiatrie sociale : | 6 000\$ |
| - Coop solidarité santé Jean-Pierre Despins : | 2 000\$ |
| - Maison des Jeunes l'Eau-Vent : | 6 023\$ |
| - Centre L'Assomption : | 2 000\$ |

10. Autorisation – Construction de trois (3) petits chalets mobile au Camping de la Rivière
262-12-2015

CONSIDÉRANT que le Camping de la Rivière situé au 108, Rang du Moulin-Rouge à Saint-Léonard d'Aston désire construire, sur des emplacements desservis en aqueduc et

en égout pour des roulottes, trois (3) petits chalets mobiles afin de permettre une meilleure autonomie aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que ces constructions doivent être effectuées avant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'une modification règlementaire devra être effectuée afin de permettre la construction de ces petits chalets mobiles dans la zone concernée;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite apporter cette modification règlementaire en 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser le Camping de la Rivière à construire trois (3) petits chalets mobiles, d'une superficie maximale de 320 pieds², fini en bois rond, sur trois (3) emplacements desservis en aqueduc et en égout pour des roulottes, et ce, avant l'adoption de la modification règlementaire.

11. Fin du lien d'emploi avec monsieur Denis Levasseur **263-12-2015**

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur refuse d'exécuter les tâches de déneigement et d'entretien des patinoires pendant la période de convalescence de monsieur Daniel Ouellet;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur refuse de travailler à son taux horaire habituel;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur a affirmé au directeur général le jeudi 3 décembre 2015 qu'il ne se présentera plus au travail et qu'il pouvait occuper un autre emploi ailleurs si la municipalité n'avait pas d'autres tâches et d'autres conditions à lui offrir;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur a remis les clés des édifices municipaux à monsieur Serge Auger, vendredi le 4 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur ne s'est pas présenté au travail et n'a pas avisé ses supérieurs, le lundi et le mardi, 7 et 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur n'a pas répondu aux appels de la Municipalité le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur a donné sa démission verbalement, en affirmant, mardi le 8 décembre 2015, au directeur général et à la directrice générale adjointe, que c'était fini, de ne pas s'en faire pour lui, qu'il fera autre chose et qu'il ne fournirait pas de lettre de démission;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur a refusé de venir discuter de la situation au bureau du directeur général;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Levasseur ne s'est pas présenté au travail ni n'a tenté de communiquer avec la Municipalité depuis le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'intention de monsieur Denis Levasseur de ne plus être à l'emploi de la Municipalité est évidente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'accepter la démission verbale de monsieur Denis Levasseur en date du 8 décembre 2015 ;

- De confirmer la fin du lien d'emploi de monsieur Denis Levasseur avec la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;
- De remettre à monsieur Denis Levasseur ses relevés de fin d'emploi, ainsi que toutes les sommes qui lui sont dues en salaire, vacances et temps accumulé.

12. Adoption des salaires et allocations pour 2016
264-12-2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont autorisé une augmentation salariale de 1% pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter les salaires et allocations en vigueur au 1^{er} janvier 2016, à savoir:

	<u>Salaires</u>	<u>Vacances</u>
Carmelle L. Dupuis	26.65 \$/heure	8 %
Claudia Lacharité	17.23 \$/heure	6 %
Brigadière	12.30 \$/heure	6 %
Site internet	26.27 \$/heure	4 %
Serge Auger	24.34 \$/heure	8 %
Daniel Ouellet	20.55 \$/heure	8 %
Marie-Pierre Doucet-Houle (horticulture)	15.45 \$/heure	4 %
Chef pompier volontaire (feux)	25.53 \$/heure	6 %
Chef pompier volontaire (pratique)	17.74 \$/heure	6 %
Préventionniste	26.27 \$/heure	6 %
Capitaine pompier volontaire, classe 3 (feux)	24.75 \$/heure	6 %
Capitaine pompier volontaire, classe 3 (pratique)	14.80 \$/heure	6 %
Lieutenants pompiers volontaires, classe 3 (feux)	23.26 \$/heure	6 %
Lieutenants pompiers volontaires, classe 3 (pratique)	14.80 \$/heure	6 %
Pompiers volontaires, classe 1 (feux)	18.23 \$/heure	4 %
Pompiers volontaires, classe 1 (pratique)	11.83 \$/heure	4 %
Pompiers volontaires, classe 2 (feux)	20.20 \$/heure	4 %
Pompiers volontaires, classe 2 (pratique)	13.00 \$/heure	4 %
Pompiers volontaires, classe 3 (feux)	20.85 \$/heure	4%/6%
Pompiers volontaires, classe 3 (pratique)	13.50 \$/heure	4%/6%
Journalier (déneigement)	16.73 \$/heure	4 %
Jessy Caya	45 915.61 \$/année	incluant 6 %
Donald Nicole	70 000.00 \$/année	incluant 6 %
	<u>Allocations</u>	
Garde services municipaux	80.00 \$/semaine	
Garde service incendie	80.00 \$/semaine	
Chef pompier	591.45 \$/mois	6 %
Allocation de déplacement	0.42 \$/km	
Allocation de repas	15.00 \$/repas	

La municipalité participe à un CELI ou un REER pour les employés permanents à un montant maximum de 12.50 \$/semaine/employé représentant un montant maximum de 4 550 \$.

Le personnel administratif, le personnel des travaux publics et le personnel des loisirs, régulier, travaillant toute l'année, dispose de 24 heures de congé de maladie pour l'année 2016.

13. Adoption des salaires des élus(es) pour 2016
265-12-2015

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune augmentation des salaires et des allocations pour les élus en 2016, et ce, pour la 3^e année consécutive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter les salaires des élus(es) pour 2016, à savoir :

	<u>Salaires</u>	<u>Allocations</u>	<u>Total</u>
Maire	9 840.00\$	4 908.00\$	14 748.00\$
Élus(es)	3 277.82\$	1 638.38\$	4 916.00\$

14. Période de questions

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

15. Levée de l'assemblée
266-12-2015

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 20.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général